ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de LE TRAIT** (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AL n°497 pour une contenance de 2 018 m² sise 74 rue Aristide Briand sur la commune de LE TRAIT.
POS/PLU :	Zone UAB du PLU de la Métropole Rouen Normandie : elle correspond aux centralités des communes des espaces urbains et des pôles de vie.
PROJET :	Acquisition d'un ancien garage. La demande de la commune porte également sur des études techniques préalables à la démolition. Le projet porte sur la reconversion d'une friche. La commune souhaite démolir l'ancien garage pour reconstruire un équipement « la Maison des Solidarités »
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**28 avril 2022 – Avis favorable (Acquisition juste avant l'intervention en travaux)**
PROPRIÉTAIRE :	Commune de Le Trait
ÉVALUATION DOMANIALE :	Rachat à l'euro symbolique
IMPUTATION :	**Compte n°924 712 – OPE2022029 – 76 – LE TRAIT « FRICHE AUBIN »** **Enveloppe projet : 6 501 €**

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 11/05/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

12 MAI 2022